



Les dates de rentrée 2024- 2025 (par classe)

Fiche infos 1^{er} jour

Les élèves seront accueillis par leur professeur principal le :

➤ **Mardi 03 septembre 2024 de 8h30 à 12h00**

3^{ème} Prépa Métiers

1^{ère} année CAP Equipier Polyvalent du Commerce / Accompagnant Educatif Petite enfance

2^{nde} BAC Pro Métiers de la Relation Client

2^{nde} BAC Pro Accompagnement Sois et Service à la Personne

Pas de cours l'après-midi

➤ **Mardi 03 septembre 2024 de 13h30 à 16h00**

1^{ère} et Tle BAC Pro Métiers de l'Accueil Métiers de l'Accueil –

1^{ère} et Tle BAC Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne –

Tle CAP Production et Service en Restaurations / Equipier Polyvalent du Commerce

Pas de cours le matin

➤ **Mercredi 04 Septembre 2024 : début des enseignements Selon emplois du temps distribué le mardi 03 septembre**

Attention la cantine débute le jeudi 05 septembre 2024.

Les manuels scolaires

La Région Auvergne Rhône-Alpes verse à tous les lycéens un montant forfaitaire de **50€** sur la carte Pass'Région pour l'achat d'ouvrages professionnels et de manuels scolaires.

Les familles prennent en charge l'achat des ouvrages professionnels en librairie. La liste est jointe au courrier.

L'équipement professionnel

L'équipement professionnel est financé par la région AURA. Le Lycée des Métiers Les Gorges se charge de la commande groupée pour les classes de CAP1^{ère} année, 2nde ASSP (Accompagnement Soins et Service à la Personne) et 2nde MRC (Métiers de la Relation Client).

La somme sera débitée sur la carte Pass'Région.

La prise de mensuration se fera à la rentrée.

Les élèves de première et Terminale BAC Pro ainsi que les Terminale CAP devront rapporter leur tenue propre et repassée à la rentrée. Le réassort, si nécessaire, est assuré par les familles.

TOURNEZ SVP →

Bourse

Les élèves boursiers ayant fait les démarches auprès de leur collège d'origine bénéficieront de leur bourse dès la rentrée. Pour les élèves qui arrivent en classe de 3^{ème} Prépa Métiers, les demandes de bourses se font en septembre. Les élèves boursiers d'un autre lycée intégrant le lycée Les Gorges, demanderont à leur ancien établissement d'effectuer un transfert de bourse.

Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne dès **le jeudi 05 septembre 2024**. Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le régime normal est le forfait annuel mensualisé, 4 repas par semaine. Pour les élèves de CAP PSR, l'inscription à la cantine est obligatoire pour les 2 jours de production et compris dans la scolarité.

Secourisme

Durant leur scolarité, les élèves sont formés aux gestes de premiers secours de Sauveteur Secouriste du Travail. La formation est obligatoire pour l'obtention du diplôme. Les dates seront communiquées dès la rentrée.

Le forfait est compris dans la scolarité.

Carte Pass'Région

Pour la commander et découvrir les avantages et services connectez-vous sur :

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/> et l'onglet :

- Je commande mon Pass'Région
- Commande ton Pass'Région
- Et suivre les étapes 1 à 8
- En n'oubliant pas de cliquer sur suivant à chaque étape

Chaque nouvel élève doit commander la carte PASS'REGION avant le **21 août 2024**.

Faites la démarche le plus tôt possible.

Et bénéficiez de 50 euros sur l'achat des manuels scolaires

Particularités ASSP et AEPE

Pour les 2nd Bac pro ASSP et les CAP AEPE :

Une fiche « relevé de vaccination » vous est joint à ce courrier, il est impératif de faire le nécessaire auprès de votre médecin traitant et de la ramener signée, tamponnée le jour de la rentrée.

Pour les élèves de première et Terminale BAC Pro ASSP :

La feuille de relevé de vaccination présente dans le dossier PFMP (normalement récupérée en fin d'année scolaire) doit être complétée par le médecin traitant et ramenée à la rentrée.

Nous attirons votre attention sur le fait que certains vaccins sont obligatoires et d'autres fortement recommandés pour pouvoir réaliser les périodes de formations en milieu professionnel (PFMP)

Conformément aux recommandations de l'éducation nationale et du code de la santé publique.

Le lycée se réserve le droit de stopper la scolarité d'un élève refusant de se conformer aux obligations.

TOURNEZ SVP →